



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DECEMBRE 2012

DELIBERATION RELATIVE A LA RECONDUCTION DE LA CATEGORIE EXCEPTIONNELLE DE LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES POUR LE CHARGE DE MISSION AUX AFFAIRES GENERALES (DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 7 DECEMBRE 2012)

Le 21 décembre 2012, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ➔ a adopté la reconduction de la catégorie exceptionnelle de la Prime de Charges Administratives correspondant à la fonction de Chargé de mission aux Affaires Générales pour la période courant du 1^{er} septembre au 7 décembre 2012 (pièce jointe).

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 21 décembre 2012.

Nombre de membres présents	23
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de votes pour	28
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – DGPEC